

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	- (2007)
Heft:	1
Artikel:	État-major de planification de l'armée : la sécurité est liée à la coopération : la coopération est liée à l'interopérabilité
Autor:	Röthlisberger, Jürg
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-346661

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Etat-major de planification de l'armée

La sécurité est liée à la coopération - La coopération est liée à l'interopérabilité

Col EMG Jürg Röthlisberger *

Il ressort, tant du rapport de la politique de sécurité (RAPOLSEC) 2000 (La sécurité par la coopération) que du Plan directeur de l'armée (PDA) XXI, que la Suisse ne peut plus envisager seule sa sécurité. La coopération au niveau national et international devient par conséquent le facteur central de succès pour la sécurité nationale.

L'interopérabilité, aptitude indispensable d'une armée moderne

La situation internationale et le caractère réticulé de notre environnement nous contraignent à intensifier les coopérations. L'armée n'est pas épargnée par cette évolution.

Cette constatation constraint l'armée à mettre sur pied l'interopérabilité de manière à être capable de coopérer aussi bien avec des partenaires civils en Suisse qu'avec des partenaires sélectionnés à l'étranger, et cela dans tout l'éventail des engagements.

Par exemple, le service de police aérienne nécessite une collaboration internationale en raison des nouvelles formes de menace. Des données relatives à la situation aérienne, échangeables entre différents pays, procurent aux organes concernés le temps de préalerte nécessaire. Les expériences faites avec le G8, le WEF, les gardes d'ambassades, la KFOR, Sumatra, mais aussi avec l'aide en cas de catastrophe en Suisse et à l'étranger ont montré chaque fois l'importance de l'interopérabilité.

A quand remonte la notion d'interopérabilité ?

Pour l'armée suisse également, l'interopérabilité ne représente rien de nouveau. On peut citer comme exemple la standardisation de la munition pour fusils au cours des premières années d'existence de l'Etat fédéral. L'introduction du calibre 10,4 mm était achevée en 1859.

De cette manière, l'interopérabilité de l'infanterie s'est imposée dans les cantons. L'armée suisse disposait alors des meilleures armes portatives de toute l'Europe et, notamment, *d'un calibre unifié*, avec tous les avantages que cela implique sur le plan logistique.

* Responsable de l'inter-opérabilité à l'Etat-major de planification de l'armée.

L'armée doit-elle absolument pratiquer l'interopérabilité ?

La pression continue sur le budget militaire, mais aussi les progrès réalisés dans le développement des technologies militaires rendent inévitable une coopération plus poussée. A cet effet, des directives ont été publiées par le Conseil fédéral et par le chef de l'armée.

Il s'agit pour commencer, dans l'optique du développement des forces armées, de reconnaître les compétences dont on aura besoin à l'avenir et pour lesquelles l'interopérabilité sera génératrice de succès. Ensuite, il faudra en tirer les mesures appropriées, afin de pouvoir édicter en temps utile les directives relatives à la disponibilité de base.

Les lacunes capacitives, mises en évidence dans l'éventail des prestations de l'armée et liées aux ressources, peuvent être comblées grâce à la coopération avec des partenaires appropriés.

Ces compétences englobent les catégories de développement suivantes :

- doctrine, processus, terminologie;
- organisation et structures;
- instruction;
- matériel, normes, standards;
- personnel.

Jusqu'où va l'interopérabilité ?

L'interopérabilité s'étend aux 4 champs de coopération suivants :

- exercices et engagements interforces en Suisse (aptitude « Joint »);
- coopération avec des organes civils en Suisse¹;
- coopération de l'armée avec d'autres forces armées (aptitude « Combined ») dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux;
- soutien réciproque entre l'armée et les organes civils lors de missions à l'étranger (par exemple Sumatra).

¹ Avec différents organes de la Confédération et des cantons (police, pompiers, services de sauvetage et protection civile), avec des installations d'alimentation en énergie, des télécommunications et avec des organisations non gouvernementales.

Conséquences pour l'évolution ultérieure de l'armée

D'une part, il faut éviter les « helvétisations », car ces adaptations sont coûteuses et limitent l'interopérabilité matérielle. D'autre part, l'interopérabilité n'est pas une fin en soi. Dans la plupart des cas, on peut se satisfaire du niveau de la *compatibilité* et non d'*interchangeabilité* ou d'*égalité*.

En outre, il n'est pas nécessaire que toutes les troupes et tous les systèmes de l'armée soient en interopérabilité avec tous les partenaires imaginables en Suisse et à l'étranger. La spécialisation des rôles permet une interopérabilité sélective. Aujourd'hui, ni les militaires, ni les civils ne peuvent renoncer à des systèmes de normalisation. Dans la mesure du possible, les forces armées utilisent des normes civiles. Là où cela est nécessaire, ces normes sont complétées par des standards purement militaires.

La voie menant à l'interopérabilité

Les objectifs en matière d'interopérabilité pour les six prochaines années ont été énoncés par le chef de l'Etat-major de planification de l'armée, en collaboration avec toutes les unités d'organisation directement subordonnées au chef de l'armée. Ces objectifs sont fondés sur des bases approuvées en bonne et due forme. Les objectifs de l'interopérabilité s'appuient sur la planification du développement des forces armées. Les objectifs d'interopérabilité pour l'armée seront réalisés par étapes sur plusieurs années et reflètent les catégories de capacités suivantes:

- planification et conduite des opérations, C4ISTAR²;
- développement des forces armées, doctrine, logistique et acquisitions;
- effets (des armes), mobilité, protection et camouflage;
- recrutement et formation du personnel.

² Command, Control, Communications, Computer, Intelligence, Surveillance, Target Acquisition & Reconnaissance.

Grâce à un *controlling* utilisant des indicateurs convenus, il est possible de prendre acte de la réalisation de l'interopérabilité au sein de la défense et d'en tirer des conséquences pour le développement ultérieur des forces armées. A cet égard, les objectifs convenus entre la Suisse et l'OTAN dans le cadre du partenariat pour la paix (PpP) sont également inclus dans le *controlling*.

Développement ultérieur de l'interopérabilité de l'armée

La question de la future orientation de l'armée aura des conséquences sur le développement ultérieur. Il est essentiel à cet égard de savoir avec quels partenaires la Suisse voudra ou pourra collaborer à l'avenir.

Conclusion

Dans notre monde globalisé, aucune entreprise ne peut se permettre de ne pas être en interopérabilité avec ses partenaires. L'armée ne fait pas exception à cette règle. C'est seulement par le biais de systèmes, de structures et de procédures interopérables et avec le personnel correspondant qu'il est possible d'affronter efficacement des acteurs non étatiques, opérant de manière globalisée, ainsi que des catastrophes qui ignorent les frontières.

Définition de l'interopérabilité

« Capacité de l'armée à coopérer avec d'autres instruments de la politique de sécurité suisse, avec des forces armées d'autres pays, ainsi qu'avec des organisations internationales. Elle presuppose l'action ciblée, conjointe et efficace de troupes, de systèmes et de forces. A l'engagement, l'interopérabilité génère une liberté de manœuvre accrue et sert à exploiter les ressources de manière optimale.»

Terminologie des règlements de conduite de l'armée.

Champs de coopération

